

Document d'entrée en relation

Conforme aux articles 325-5 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et L.521-2 du Code des assurances, il résume toutes les informations légales que CAPG-AM doit avoir communiquées au Client dès le début de la relation.

A l'attention de :

Civilité :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Ville :

1. Renseignements concernant CAPG-AM - Autorités de Tutelle

- SAS CAPG-AM.
- Au capital de 100 €.
- 831 059 928 R.C.S PARIS.
- Adresse du siège social : 12 Rue Hégésippe Moreau, 75018 PARIS.
- Représentée par Guillaume CAPOEN, Président.
- E-mail : gcapoen@capg-am.com.
- NAF : 7022Z.
- Orias n° 18004340 (www.orias.fr) au titre de ses activités de Courtier d'assurance (COA) et de Conseiller en investissements financiers (CIF).
- Tel : P. +33 (0)6 61 39 55 28 - <https://www.capg-am.com>.

L'activité de COA est contrôlable par l'ACPR, 4 Place de Budapest, 75436 Paris (<https://acpr.banque-france.fr>).

L'activité de CIF est contrôlable par l'AMF, 17 Place de la Bourse, 75002 Paris (<https://www.amf-france.org>).

2. Activités réglementées de CAPG-AM

CAPG-AM est immatriculée sur le registre de l'Orias au titre des activités suivantes :

- Courtier d'assurances, catégorie b) de l'article L521-2 du Code des assurances laquelle correspond au Courtier qui n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance : dans le cadre de l'exercice de cette activité, nous portons à votre connaissance les informations suivantes :
 - Adhérent ANACOFI COURTAGES, association agréée par l'ACPR.
 - Entreprise(s) d'assurance avec laquelle (lesquelles) il existe un lien financier (détenue par CAPG-AM d'une participation > 10% dans les droits de vote ou capital d'une entreprise d'assurance ou inversement) : **néant**.
 - Dans ce cadre, nous serons amenés à vous conseiller un contrat cohérent avec vos exigences et vos besoins.
 - CAPG-AM est rémunérée par des rétrocessions d'une partie des frais d'entrée, d'arbitrage et de gestion et qui lui sont versées par la Compagnie auprès de laquelle un contrat d'assurance ou de capitalisation est souscrit par le Client.
- Conseiller en investissements financiers :
 - Adhérent ANACOFI-CIF, association agréée par l'AMF.
 - Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.
 - Le conseil en investissement que CAPG-AM sera amenée à vous délivrer sera un conseil en investissement non indépendant.
 - Dans le cadre de ce conseil non indépendant, CAPG-AM évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une (des) entité(s) avec laquelle (lesquelles) il entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.
 - Dans ce cadre, CAPG-AM perçoit des rémunérations, commissions ou avantages monétaires ou non monétaires en rapport avec la fourniture de la prestation de conseil, versés ou fournis par un tiers ou par une personne agissant pour le compte d'un tiers, sous réserve du respect des règles sur les avantages et rémunérations imposant l'information du Client, l'obligation d'amélioration du service et le respect de l'obligation d'agir au mieux des intérêts du Client.

3. Assurances

Assurance responsabilité civile professionnelle (RCP) souscrite auprès de AIG Europe SA - Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92400 COURBEVOIE, contrat n°2.401.200/RD00839237U.

Activités couvertes	Assurance	Conseil en investissement
RCP	1.500.000 € par sinistre et 2.000.000 € par période d'assurance.	300.000 € par sinistre et 600.000 € par période d'assurance.

4. Principaux Partenaires et Fournisseurs de CAPG-AM

L'identité du ou des établissements promoteurs de produits avec lesquels CAPG-AM a signé un protocole est la suivante :

- Les Compagnies d'assurance et plateformes avec lesquelles CAPG-AM a signé un Protocole de distribution ou de commercialisation sont les suivantes : **UAF LIFE PATRIMOINE – SWISSLIFE – MMA – LOMBARD – AFI ESCA – SWISSLIFE – UTWIN.**
- Les Sociétés de gestion et plateformes avec lesquelles CAPG-AM a signé un Protocole de distribution ou de commercialisation sont les suivantes : **PERIAL – SOFIDY – FEEFTY – LYNCEUS PARTNERS – UNIK CAPITAL.**

CAPG-AM entretient une relation significative de nature commerciale avec UAF LIFE PATRIMOINE.

CAPG-AM est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

5. Informations relatives au traitement des réclamations

Pour toute réclamation, CAPG-AM peut être contactée gratuitement selon les modalités suivantes :

- Par courrier en écrivant à l'adresse suivante : 12 Rue Hégésippe Moreau, 75018 PARIS ;
- Ou par E-mail : gcapoen@capg-am.com ;
- A l'attention de Guillaume CAPOEN.

CAPG-AM s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dans les dix jours à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception par écrit de celle-ci ;
- Dans les deux mois maximum à compter de l'envoi de la première manifestation écrite d'un mécontentement, sauf dispositions législatives ou réglementaires plus contraignantes, pour y répondre par écrit.

Si malgré nos échanges, aucune solution n'a pu être trouvée, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur suivant en fonction de l'activité concernée : nous vous rappelons que le médiateur de la consommation peut être saisi deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite et au plus tard dans un délai d'un an, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu :

Médiateur compétent litiges avec une entreprise : <i>ANACOFI-Médiateur de l'Anacofi</i> 92 rue d'Amsterdam-75009 Paris	Médiateur de l'assurance : <i>La Médiation de l'Assurance</i> TSA 50110-75441 PARIS CEDEX 09 http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur
Médiateurs compétents litiges avec un consommateur : pour les activités de CIF <i>Mme Marielle Cohen-Branche- Médiateur de l'AMF</i> 17, place de la Bourse - 75 082 Paris cedex 02 http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html?	

En cas d'échec, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

6. Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant. Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil sont collectées et traitées par Guillaume CAPOEN en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD). Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement). Ces données personnelles sont collectées afin que CAPG-AM vous délivre des conseils quant aux investissements envisagés. Les destinataires de ces données sont CAPG-AM, ses collaborateurs ainsi que les établissements promoteurs de produits avec lesquels CAPG-AM entretient une relation commerciale.

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles. Les données collectées vous concernant, vous et vos proches, seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification et de limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter en nous adressant un e-mail à l'adresse suivante : E-mail : gcapoen@capg-am.com.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)

3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 PARIS CEDEX 07

7. Modes de communication utilisés

Il est porté à votre connaissance que nos échanges pourront se faire soit à l'occasion d'un rendez-vous physique, par téléphone ou par courrier postal, soit et sous réserve que ce mode de communication soit possible, par e-mail ou par visioconférence.

8. Notre rémunération

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, CAPG-AM est rémunérée par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement une fois connus les supports choisis par le client.

CAPG-AM peut être amenée à facturer des honoraires au taux horaire HT de 250 €.

Si la prestation est soumise à la TVA, il vous sera précisé le taux de TVA applicable.

9. Mise à jour des informations

CAPG-AM fera parvenir au client toute mise à jour des informations relatives à ses partenaires significatifs ainsi qu'en cas de changement de la nature du conseil en investissement délivré, en lui communiquant par courrier postal ou courriel.

Le client peut également obtenir à tout moment ces informations sur simple demande auprès de CAPG-AM.

Nous vous remercions de prendre connaissance et de conserver un exemplaire original de ce document signé, CAPG-AM en conservant une copie.

Document remis le _____ à PARIS

Signature du Client